

COMMUNE DE CRESSONSACQ

Département de l'Oise
Arrondissement de CLERMONT
Canton de SAINT JUST EN CHAUSSEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|--|
| Membres : | Le dix neuf avril deux mil onze à vingt heures |
| - en exercice : 11 | Le Conseil Municipal de CRESSONSACQ s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son Maire : Monsieur POTELLE Jean-Jacques. |
| - présents : 09 | <u>Présents:</u> POTELLE Jean-Jacques, AUBERT Claude, BULLOT Brigitte, NAUDI Odile, GUIZELIN Robert, LARDON Maryse, TOURNOIS Michel, SCHULLER David, GROHE Jean-Pierre |
| - votants : 10 | <u>Absente excusée:</u> TAUPIN Christian qui a donné pouvoir à M SCHULLER David, DOISY Hubert |
| Convocation en date: 12/04/ 2011 | Secrétaire de séance élue : Madame BULLOT Brigitte |
| Affichée le : 20/04 2011 | |

ORDRE DU JOUR :

1. Compte Administratif 2010, reports des excédents de la commune et du budget annexe
2. Compte de gestion 2010 pour la commune et budget annexe
3. Vote du taux des trois taxes locales
4. Les subventions 2011 aux associations
5. Participation de la commune au budget annexe
6. Vote du Budget Primitif 2011 (Commune et budget annexe)
7. Liste des établissements intercommunaux recevant des subventions de la commune
8. Rapport d'activités 2009 du S.I.A. « Le Moulin »
9. Indemnités 2010 au Receveur Municipal
10. Achat immeuble A 220, 740 et 735 (modification de la délibération du 15 mars 2011)
11. Revalorisation des loyers des logements de la rue Verte
12. Convention entretien éclairage public avec SDEL
13. Création d'un poste service civique, associé avec le CCAS de PRONLEROY
14. Questions diverses

OBJET :

CM-2011-09

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 et REPORT DES EXCEDENTS DE CLOTURE

Le conseil municipal, après que Monsieur POTELLE, Maire, ait quitté la salle du conseil, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur POTELLE Jean-Jacques, Maire, et présenté par Monsieur GUIZELIN Robert, doyen d'âge de l'assemblée, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | RESULTAT CLOTURE 2009 | PART AFFECTEE INVEST 2010 | RESULTAT de L'exercice 2010 | RESULTAT de clôture 2010 |
|---------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|--|-------------------------------------|
| Investissement | 34 795.34 | 0 | -96 278.69 | -61 483.35 |
| Fonctionnement | 298 433.67 | 4 339.98 | 61 312.86 | 349 746.43 |
| Total | 333 229.01 | 4 339.98 | -34 965.83 | 298 263.18 |
| BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT | 3042.90 | | -1139.96 | 1902.94 |
| TOTAL | | | -36 105.79 | 300 166.12 |

2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 298 263.18 € au compte 002 de fonctionnement et 61 483.35 € au compte 001 (Art 1068) reporté. Pour le budget lotissement l'excédent de 1902.94 € est repris dans son intégralité.

3) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CM-2011-10

COMPTE DE GESTION 2010 COMMUNE et BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT »

Le Conseil Municipal de la commune de CRESSONSACQ , après s'être fait présenté les budgets primitifs et décisions modificatives 2010 qui s'y rattachent , les titres définitifs des créances à recouvrer , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats , le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du Passif , l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives:

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation , ni réserve de sa part .

CM-2011-11

VOTE DU TAUX 2011 DES TROIS TAXES LOCALES

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a décidé de fixer les taux des taxes locales pour 2011 à :

| | |
|-----------------------|---------|
| - Taxe d'habitation : | 11.45 % |
| - Foncier Bâti : | 22.12 % |
| - Foncier Non Bâti | 55.73 % |

CM-2011-12

LES SUBVENTIONS 2011 VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Le conseil Municipal a voté pour l'exercice 2011 les subventions suivantes:

| | |
|--|-------|
| -Subvention à CINE RURAL 60 | 150€ |
| -Anciens Combattants de La NEUVILLE-ROY | 100€ |
| -Association PICARDIE MEMOIRE | 380€ |
| -Association GRE DU SACQ | 400 € |
| -Association des Elus du Quartier | 100€ |
| -Société protectrice des Animaux | 180€ |
| -Association Sportive de La Neuville-Roy | 100€ |

TOTAL

1 410 €

CM-2011-13

PARTICIPATION 2011 DU BUDGET COMMUNAL SUR LE BUDGET ANNEXE

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir voté le budget primitif communal pour l'exercice 2011, le conseil municipal décide d'une avance de trésorerie de 20 000 euros pour financer le fonctionnement du budget annexe « LOTISSEMENT ».

CM-2011-14

PROPOSITION, APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 COMMUNE et BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT ».

Sur proposition du Maire, le conseil municipal vote le budget primitif 2009 :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- avec reprise du résultat de 2010

et qui se présente comme suit pour le budget communal:

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses de fonctionnement : 315 873.37€
- Recettes de fonctionnement : 532 872.82€

SECTION D INVESTISSEMENT :

- Dépenses d'investissement : 254 653.00€
- Recettes d'investissement : 254 653.00€

SUREQUILIBRE DE 216 999.45€

Et pour le budget annexe « LOTISSEMENT » :

| | |
|--|-------------------|
| Budget équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à : | 36 664.96€ |
| Dépenses investissement : | 16 664.96 € |
| Recettes d'investissement à : | 18 567.90 € |
| Suréquilibre de : | 1 902.94 € |

CM-2011-15

LISTE DES ETABLISSEMENTS INTERCOMMUNAUX POUR LESQUELS LA COMMUNE APPORTE UN FINANCEMENT EN 2010

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la liste des établissements intercommunaux auxquels la commune adhère en 2011 et pour lesquels elle est susceptible d'apporter une participation financière :

- Communauté de Communes du Plateau Picard
- Syndicat des eaux de CRESSONSACQ, GRANDVILLERS AUX BOIS, PRONLEROY et ROUVILLERS
- Syndicat Intercommunal d'assainissement « Le Moulin »
- Syndicat intercommunal de l'école de musique du Plateau Picard
- Syndicat interscolaire de BAILLEUL LE SOC, CRESSONSACQ, GRANDVILLERS AUX BOIS et ROUVILLERS
- Syndicat Mixte A.GE.DI
- Budget annexe « LOTISSEMENT »

CM-2011-16

Annule et remplace la délibération CM-2001-08 ayant le même objet ACQUISITION IMMOBILIERE

Monsieur le Maire, après avoir exposé les raisons qui le conduisent à proposer au Conseil Municipal de se porter acquéreur, en viager, de l'immeuble cadastré A 220, 735 et 740 lieudit le Village pour une contenance totale de 636 m² et contenant une unité d'habitation pour le prix de 100 000 euros, avec une rente viagère annuelle de 2400 euros payable au 30 novembre de chaque année et indexée sur l'indice des loyers (base 100 au 2^{ème} trimestre 2004), la dite propriété composée des 3 parcelles A 220, 740 et 735, la propriétaire étant Madame GODFRIN Yvette 15 Rue Neuve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de se porter acquéreur, en viager, des parcelles A 220, 735 et 740 au lieudit le Village pour le prix de 100 000 euros, avec une rente annuelle de 2400 euros indexée sur la référence des loyers (Base 100 au 2^{ème} trimestre 2004)
- que la réalisation de la vente sera confiée à Maître DENEUFBOURG BERARD Notaire à ESTREES SAINT DENIS,

CM-2011-17

REVALORISATION DES LOYERS AU 01/07/2011 et 01/12/2011

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de revaloriser les loyers des logements de la Rue Verte au 1 juillet 2011 et du 4 rue Neuve au 1 décembre 2011. (Référence: publication INSEE du 14/01/2010 (4ème trimestre 2010 = +1.45%).

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ces revalorisations et aux dates proposées à savoir :

- Studio A 21 bis rue Verte (M. LEFEVRE Bruno) : $242.31 \times 101.45\% = 245.82 \text{ €}$
- Studio B 21 bis Rue Verte (M. DEROBERT-MASURE Gérard) : $271.88 \times 101.45\% = 275.82 \text{ €}$
- 4 Rue Neuve (M. BARAT C.) : $667.15 \times 101.45\% = 676.82 \text{ €}$

CM-2011-18

DEMANDE DE CONCOURS DU RECEVEUR : VERSEMENT D INDEMNITE POUR 2010

Le Conseil Municipal,

Vu, l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu, le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services de l'Etat,

Vu, l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

DECIDE :

-de demander le concours du receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et

-d'accorder l'indemnité de conseil au taux légal de :

- 3 pour mille pour les 7622.45 premiers euros 22.87
- 2 pour mille sur les 22867.35 € suivants 45.73
- 1,5 pour mille sur les 30 489.80 € suivants 45.73
- 1 pour mille sur les 60979.61 € suivants 60.98
- 0.75 pour mille sur les 106714.31 € suivants 80.04
- 0.50 pour mille sur les 152449.02 € suivants 76.22
- 0.25 pour mille sur les 228673.53 € suivants 03.32
- 0.10 pour mille sur toutes les sommes excédant 609796.07 €

Montant des dépenses exercice 2007 : 584 697.95

Montant des dépenses exercice 2008 : 358 644.16

Montant des dépenses exercice 2009 : 239 917.75

Moyenne annuelle : 394 419

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme Annie VASSEUR, Receveur Municipal, et qu'elle s'élève pour 2010 à 334.90 €

-de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 €.

-Soit une indemnité totale de 365.39 € diminuée de la CSG et RDS et 1% solidarité : 31.99 € égale à 333.40 €.

CM-2011-19

CONTRAT ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe que le contrat d'entretien de l'éclairage public est arrivé à son terme et qu'il convient de le renouveler et présente la proposition de l'entreprise SDEL de SAINT JUST EN CHAUSSE qui apporte un contrat identique, en prestation, au précédent et en complément la mise à jour systématique des logiciels d'abaissement et de contrôle des points lumineux. La mise en place d'un mode de gestion en concertation avec la commune sera étudié et établis selon une autre convention quand les modalités d'abonnement au système GSM ou site web seront connues. Quant au prix, celui-ci est fixé à 1663 euros HT et par an sur 4 années.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de tous les termes du contrat et après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer le présent contrat qui va du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2015.

CM-2011-20

Modification de la délibération en date du 13 décembre 2010 CM-2010-60 ayant le même objet CREATION D UN POSTE (SERVICE CIVIQUE) DE MISSION SOCIO CULTUREL EN PARTENARIAT AVEC LE CCAS DE PRONLEROY

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des nouvelles dispositions prises par l'Etat afin de permettre à de jeunes volontaires d'accomplir une mission de service civique au sein des collectivités territoriales et rend compte des informations qu'il a recueilli lors d'une réunion d'information qui s'est déroulée en Sous Préfecture de CLERMONT.

Les conditions de mise à disposition sont, pour une mission qu'il convient de définir très précisément, un nombre d'heure ne dépassant pas 24 heures hebdomadaires pour une durée de six mois renouvelables six mois. Le jeune volontaire perçoit de l'Etat une somme d'environ 446 euros par mois et les collectivités l'indemnisent forfaitairement de 101.49 euros par mois pour le remboursement de ses frais.

Monsieur le Maire, propose que le Conseil Municipal engage une réflexion sur cette opportunité qui pourrait se faire en association avec le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PRONLEROY, car il faut que la mission de 24h/hebdo soit réalisée complètement, et la commune n'a pas besoin de tout ce temps.

Monsieur le Maire propose les actions suivantes qu'il conviendra de développer en commission, associées, à une commission identique du CCAS de la commune de PRONLEROY :

- aides au devoir (1 ou 2 fois par semaine)
- découverte de l'informatique en prolongement de l'action déjà engagée par l'association « AU GRE DU SACQ »
- visite aux personnes âgées pour :
 - o créer du lien social
 - o favoriser les activités de loisirs entre personnes
 - o aides au courrier et aux démarches administratives
- encadrement de certaines activités vers les jeunes avec la création du nouveau parcours de bicross et l'aire de jeux pour jeunes enfants
- aide à la bibliothèque municipale pour inciter à la découverte du livre,
- aide à la programmation des séances de cinéma mensuelles
- initiation à la culture en organisant pour le village une sortie culturelle (musée ou théâtre) ou une exposition culturelle à l'aide des services du bibliobus de l'Oise et de la bibliothèque départementale

Monsieur le Maire invite donc les membres à réfléchir sur ces idées, à en trouver d'autres afin de définir clairement la mission du jeune qui pourrait se la voir confier.

Les membres du Conseil Municipal sont unanimes pour mettre en place une telle action avec nos collègues du CCAS de PRONLEROY qui accepte d'être porteur du projet et,

- autorise Monsieur le Maire à engager la commune avec le CCAS de PRONLEROY pour l'obtention de l'agrément de Monsieur le Préfet de la Région PICARDIE sur les missions ci-dessus proposées
- autorise Monsieur le Maire à mandater 50% indemnités à rembourser au CCAS de PRONLEROY sur la durée du contrat dès que celui-ci aura été validé par les services de l'Etat.

La commission créée pour l'organisation des missions est composée de : Mesdames AUBERT Claude, NAUDI Odile, LARDON Maryse et Messieurs DOISY Hubert et POTELLE Jean-Jacques.

QUESTIONS DIVERSES

LES RAPPORTS D ACTIVITES 2010 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'ils ont été destinataires du compte rendu d'activités du syndicat intercommunal d'assainissement « Le Moulin » et qu'il tient ce rapport à la disposition de chacun. Aucun commentaire particulier.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'aboutissement de la procédure de reprise du logement A de la rue Verte. Qu'il conviendra d'y apporter quelques réparations et une remise en peinture avant qu'il puisse de nouveau être remise en location. Suite à ces travaux, Monsieur le Maire informe aux membres du Conseil Municipal que la convention de logement social avec les financeurs était de DIX années et quelle peut être dénoncée maintenant. Le prix du loyer serait de nouveau libre. Monsieur le Maire apportera de plus amples informations lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réalisation par PICARDIE MEMOIRE de la mise en place d'une information au Bois d'Eraine afin d'informer les visiteurs sur les faits qui s'y sont déroulés. Cette pose devrait être officialisée le 18 juin prochain.

Monsieur le Maire est autorisé à faire imprimer le prochain bulletin d'informations de printemps qui sera distribué dans chacun des foyers de la commune.

La séance est levée à 9h45.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Le Maire,

Jean-Jacques POTELLE

A handwritten signature in black ink, enclosed within a hand-drawn oval. The signature is stylized and appears to be 'JJ Potelle'.